



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR CIRCULATION IMMÉDIATE

José Efraín Ríos Montt et José Rodriguez Sanchez face à la justice pour atrocités commises pendant le conflit armé

Avocats sans frontières Canada salue l'ouverture du procès contre l'ex-chef d'État du Guatemala

Guatemala, le 31 janvier 2013 – Avocats sans frontières Canada (ASFC) salue la décision rendue lundi le 28 janvier dernier par le juge Miguel Ángel Gálvez du tribunal de haut risque du Guatemala (*Juzgado Primero B de Mayor Riesgo*) qui a confirmé les actes d'accusation de génocide et crimes de guerre à l'encontre de l'ex-chef d'État, monsieur José Efraín Ríos Montt, et de l'ex-chef du service de renseignement militaire, Monsieur José Rodriguez Sanchez. Aujourd'hui, les parties procèdent à la divulgation de la preuve afin que les accusés soient cités à procès dans approximativement deux mois.

La représentation juridique du *Centro para la acción legal en derechos humanos* (CALDH) et de l'*Asociación justicia y reconciliación* (AJR), les organisations qui mènent le dossier pour les victimes constituées en partie civile, est assurée par Edgar Fernando Pérez Archila et l'équipe du Cabinet juridique de droits humains (*Asociación bufete jurídico de derechos humanos - BDH*), le partenaire principal d'ASFC au Guatemala.

Cette ouverture à procès représente une avancée substantielle en matière de lutte contre l'impunité, de vérité et de justice pour les plus de 200 000 victimes du conflit armé guatémaltèque qui a perduré 36 ans.

L'ex-chef d'État Ríos Montt était depuis janvier 2012 assigné à sa résidence alors que la Procureure générale avait formellement déposé un acte d'accusation contre lui pour avoir ordonné le massacre de plus de 1,700 autochtones de la région Ixil durant son règne en tant que chef d'État (1982-1983).

« ASFC est fière d'avoir contribué au travail des représentants des victimes qui a mené à cette avancée historique. L'ouverture du procès de ces anciens hauts dirigeants étatiques dénote la volonté du Guatemala de vouloir surmonter les blessures du passé et de permettre que la justice suive son cours dans l'intérêt de la vérité et de la réconciliation », a déclaré maître Pascal Paradis, directeur général d'ASFC. « Monsieur Rios Montt fait face à des accusations très graves. La lumière doit être faite sur les allégations de génocide et de violations graves de droits humains qui pèsent sur lui, tout en jouissant d'un procès équitable », a ajouté madame Julie Dubé-Gagnon, chef de mission pour ASFC au Guatemala. ASFC salue le courage et la rigueur du juge Gálvez et du ministère public, et

félicite les représentants des victimes de mêmes que les coopérants volontaires et le personnel d'ASFC qui ont travaillé de près sur la préparation de ce procès de concert avec le BDH et CALDH.

ASFC rappelle qu'en mai 2012, monsieur Ríos Montt a également été accusé de crimes contre l'humanité dans [une autre affaire de massacre perpétré dans la municipalité de Las Dos Erres](#), au Péten, où sont mortes plus de 200 personnes. Le 2 août 2011 et le 12 mars 2012, le Tribunal pénal de première instance du Guatemala (*Tribunal primero de sentencia penal, narcoactividad y delitos contra el ambiente*) a d'ailleurs condamné cinq ex-militaires à de sévères peines pour torture, viol et meurtre de civils non-combattants (y compris femmes enceintes, enfants et nourrissons) et pour crimes contre l'humanité. ASFC a également appuyé le travail des représentants de la partie civile dans ce dossier.

-30-

À propos d'Avocats sans frontières Canada : ASFC est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des groupes ou des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. Au Guatemala, ASFC travaille depuis 2009 à renforcer la représentation juridique des victimes dans les cas emblématiques de violation des droits humains.

Pour information : Julie Dahan
Responsable des communications
418 907-2607 poste 107
julie.dahan@asfcanada.ca